

Délibération n°665 Cotisations 2020

Réunion du Comité Syndical du 12 mars 2020

Convoqué le six mars deux-mille-vingt, en vertu de l'article L2121-17 et suite à l'annulation de sa réunion du 5 mars deux-mille-vingt pour absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni le 12 mars deux-mille-vingt à dixhuit heures pour sa quatre-vingt-seizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20200318-665-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2020 Notification : 18/03/2020

96° Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur ADENOT Dominique Madame ALAPETITE Nadine Madame GALLIOT Blandine Monsieur CHARLAT Jean-Michel Monsieur DIAS Laurent Monsieur GUELON Dominique Monsieur GUILLAUME Gérard Monsieur LARDANS Jacques Monsieur PROSLIER Monsieur VOLDOIRE Gilles

Étaient excusés / absents :

Madame AMEIL Pascale
Monsieur ARESTE Jean-Claude
Monsieur AUSLENDER Jérôme
Monsieur BEAUJON Jacques
Monsieur BELDA José
Madame BELLEROSE Martine
Monsieur BIANCHI Olivier
Monsieur BONNET Nicolas

Monsieur BONNICHON Frédéric Monsieur BUCHE Jean-Pierre Monsieur CHANSARD Gérard Monsieur CHARLAT Jean-Michel Monsieur CHARLEMAGNE Serge Monsieur CHEVALIER Jacques Monsieur CINEUX Cyril Monsieur COURCHINOUX Jean-Christian Monsieur DERRE Joël Monsieur BLANCHET Roland Monsieur CUZIN Jean-Paul Monsieur DEAT Alain

Monsieur DESFORGES Antoine

Monsieur DUBOIS Gérard

Madame FEDERSPIEL Hélène

Monsieur FAUCHER Martine

Monsieur GAILLARD Philippe

Monsieur GARDES Roger

Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis

Monsieur HAMOUMOU Mohand

Monsieur HEBRARD Jean-Pierre

Monsieur HEINRICH Jean-Maurice

Monsieur IMBERT Didier

Monsieur LEPEE Grégory

Monsieur LIGIER Yves

Monsieur MELIS Christian

Monsieur MORVAN Jean-Marc

Monsieur PALLANCHE Jean-Henri

Monsieur PASCIUTO Bertrand

Monsieur PAULET Alain

Monsieur PAULET Gilles

Monsieur PECOUL Pierre

Madame PEROL BEYSSI Christine

Monsieur PERRET Jean-Philippe

Monsieur PETEL Gilles

Monsieur PIGOT Pascal

Monsieur PIREYRE Jérôme

Monsieur PRADIER Yves

Monsieur PRONONCE Hervé

Madame RAYNAL Marie-Jeanne

Monsieur REGNOUX Marc

Monsieur SIMONET Christian

Madame TROTE Marie-José

Monsieur VALLADIER Bruno

Monsieur VAURIS Dominique

Monsieur VIALAT Gérard

Monsieur WEINMEISTER Nicolas

Avaient donné pouvoir :

Monsieur BIANCHI Olivier à Monsieur ADENOT Dominique Monsieur GARDES Roger à Monsieur REGNOUX Marc Monsieur GISCARD D'ESTAING Louis à Monsieur PROSLIER Monsieur MORVAN Jean Marc à Monsieur GUILLAUME Gérard Monsieur VIALAT Gérard à Monsieur GUELON Dominique

Cotisations 2020

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que les statuts du Syndicat Mixte Le Grand Clermont prévoient, à l'article 5 : « Les recettes du PETR sont celles fixées à l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. La contribution des Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents est calculée au prorata de la population totale de chacun d'eux comprise à l'intérieur du périmètre du PETR, selon un taux fixé annuellement. Conformément à l'article L 5111-1 du CGCT, les modalités de remboursement des frais liés au fonctionnement du service unifié font l'objet d'une convention avec les cocontractants. »

Il explique que le taux de cotisation pour l'année 2019 s'élevait à 1,70 € par habitant et propose de maintenir ce taux de cotisation pour l'année 2020.

Le recensement de la population de 2017 devient la référence. Le montant des cotisations est détaillé dans le tableau ci-après.

		Pop réf 2016	1,70 €/hab	Pop réf 2017	1,70 € /hab
EPCI			Cotisat° 2019		Cotisat° 2020
Billom Communauté		26 076	44 329	26 126	44 414
Clermont Auvergne Métropole		295 358	502 109	295 898	503 027
Mond'Arverne Communauté		40 987	69 678	41 055	69 794
Riom, Limagne et Volcans		68 500	116 450	68 678	116 753
	TOTAL	430 921	732 566	431 757	733 987

Monsieur le Président propose de voter les montants des cotisations pour l'exercice 2020, tels que présentés dans le tableau ci-avant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les taux et montants de cotisation pour l'exercice 2020.

À Clermont-Ferrand, le 18 mars 2020 Dominique ADENOT, Président.

